



CHSCT de l'OFB

Séance du 21 juin 2022 à Pérols

Version modifiée - 29 juin 2022

Le CHSCT a pour la première fois réuni 'physiquement' ses membres et experts, dans l'une des trois principales implantations de l'OFB, à savoir le site de Pérols (34), où un peu moins de 140 collègues travaillent. En effet, une « visite de site » devait être effectuée le lendemain par une partie des participants à cette instance (examen des locaux). La séance était présidée par M. Charissoux, DGD Ressources, le DG étant retenu ailleurs.

En amont de l'examen de l'OJ, nous avons posé la question **du mal être à la DSI**, dont **de nombreux collègues** témoignent, à l'infrastructure et au SRU (service utilisateurs). Nous ne sommes pas rentrés dans les détails, s'agissant d'un point rajouté par nous à un OJ qui s'annonçait déjà bien calorique. Mais en bref : culture du mensonge et des petites manigances en mode 'comédie humaine' (Balzac, ça vous rappelle des choses ?) / manque de reconnaissance et dévalorisation pouvant aller jusqu'au mépris / gestion inhumaine de la part de certains / décalage complet de moyens entre les ambitions affichées et les moyens humains / manque de considération en haut lieu pour les besoins de terrain (exemple : la téléphonie au SD37) / déficit de vision et de cohérence, avec des décisions contredites d'un jour à l'autre, pas plus expliquées après coup que prévues avant / incertitudes et perspective d'externalisation / remplacement de postes semblant se préciser, pour les techniciens informatiques en particulier / copinage avec certains prestataires qui prennent de plus en plus de place / pilotage désorganisé de certains projets qui a de quoi inquiéter.... Le DGD ressources a exprimé une attention à ces problèmes mais avait les réponses sous la main : « *C'est le point de vue mal informé de quelques agents, que j'ai eu l'occasion de rencontrer et d'écouter durant le séminaire DSI de juin. Lequel s'est passé à merveille, car tout le monde en est ressorti rassuré* »....vision un tantinet tronquée et idyllique, qui ne nous a pas convaincus. L'état des troupes dans cette direction reste à surveiller de près. Nous ne demandons pas mieux que de croire ce qui nous a été répliqué, mais les faits ont la peau dure, et un audit (externalisé) est en cours, avec des décisions à l'horizon d'octobre 2022. **Méfiance, danger** : la DSI est l'un des nombreux services illustrant la difficulté de la fusion, par suite entre autres de l'attitude de certains chefs, une difficulté qui ne concerne pas que les SD.

L'OJ officiel s'est ouvert sur **l'approbation du PV** de la séance du 15 mars 2022, ce qui a été pour nous l'occasion de rectifier la formulation de certains de nos propos qui avaient été érodés, rendus plus lisses, étaient incomplets ou pas assez explicites, selon les cas de figure. En particulier, la situation très dégradée et les mauvais traitements infligés à deux collègues d'un SD de l'ouest de la métropole, que nous avons évoquée le 15 mars 2022, étaient transcrits de manière discutable. Si le prestataire n'est pas incompetent au point de vue rédactionnel, il est trop politiquement correct pour certaines des réalités que nous portons dans cette instance. Le CHSCT n'est pas qu'un aimable cercle de fréquentation entre OS et administration ; il n'est en théorie pas fait pour cela... Nos modifications ayant été intégrées *a priori*, le PV amendé a été adopté.

Un **document unique d'évaluation des risques professionnels** (DUERP), conséquent mais non complet, a été transmis aux membres du CHSCT, pour la première fois depuis la création de l'OFB. Il recense 23 types de risque. Par exemple, travail isolé, risques chimique et biologique, agressions et incivilités (par des tiers ou internes à l'établissement), risques technologiques, circulation et déplacements...).

Dans la mesure où la cotation, c'est-à-dire, la fréquence, la gravité et la maîtrise de chacun de ces risques n'est pas encore établie, les OS n'ont pas souhaité voter sur ce document (le point était *prévu* pour avis), ce qui pourra avoir lieu le 20 octobre 2022. (*Nota* : ce sera la prochaine et *dernière* séance du CHSCT de l'OFB, compte tenu de sa fusion avec le CT en un Conseil Social d'Administration (CSA) à compter de 2022.)

Des échanges d'avis et des commentaires ont été consacrés à **trois nouveaux rapports de délégations d'enquête** du CHSCT relatifs à des accidents graves ou fatals survenus en 2021, dont certains avaient été portés à la connaissance de l'ensemble des agents par des courriels au moment des faits, de la part du DG. Ils concernaient :

- l'agence comptable, site de Pérols,
- le service départemental des Alpes-Maritimes,
- le service départemental des Hautes-Pyrénées.

Ces rapports sont destinés à apporter des recommandations préventives et non à déterminer des responsabilités. L'un des points fréquemment évoqués est le besoin des collègues des services où ont eu lieu des faits graves ou les drames d'avoir un retour des délégations d'enquête en question. Le président du CHSCT s'est dit d'accord avec cette demande, et la chose a déjà eu lieu suite à d'autres drames.

La question des refus de mutation répétés d'agents fragilisés, de surcroît non motivés par l'administration, est aussi ressortie, étant entendu que cette fragilité n'est pas toujours détectée.

Le facteur aggravant d'échanges d'emails en cas de difficultés métier et de conflit, au lieu d'appels téléphoniques (ou d'entretiens) dans le contexte de la pandémie de Covidy-19, a aussi été mentionné.

L'administration a fourni pour la première fois aux membres du CHSCT des documents dont certains étaient demandés depuis des mois par les OS, à savoir **des tableaux récapitulatifs** permettant de visualiser aisément **les mesures prises** en réponse :

- aux avis des réunions précédentes du CHSCT (était fourni celui de la séance du 15 mars 2022),
- aux préconisations formulées par l'inspecteur santé et sécurité au travail,
- et aux préconisations des précédentes délégations d'enquête du CHSCT et des visites de site.

Ce dernier document a été l'occasion de reparler de la situation très difficile et particulière du **service de Mayotte**, où les recommandations du rapport de novembre 2021, relatives aux locaux et conditions matérielles, semblent inappliquées à ce jour et où plus largement, les conditions d'exercice de nos métiers sont spécialement dégradées vu le contexte de pauvreté et d'immigration de l'archipel. Une des recommandations du rapport a été rediscutée, reprise par le Sne-FSU : celle de doter le service de *flash-balls* en vue de dissuader les agressions de la gravité de celle subie par deux collègues le 12 mars 2021. Les avis ont divergé sur l'utilité de cet équipement à permettre une prévention ou une protection effective. Il est prévu une réunion conjointe à la DPPC et à la DOM à ce sujet.

Un bref moment a été consacré à une « **doctrine de communication interne en cas de décès ou d'agression d'un agent** ». Un certain nombre de cas se sont en effet présentés depuis la création de l'établissement, avec des façons de faire et des informations hétérogènes. La CGT Environnement a notamment demandé en CT le 12 avril 2022 pourquoi il était fait publicité de la disparition de tel directeur et pas de certains autres collègues, les agents du service de ce dernier s'en étant émus, tandis que certains autres, ne l'avaient appris que par hasard, parfois bien après.

D'autre part, nous avons réclamé à quatre reprises en CT et CHSCT, depuis la fin 2020, que les collègues s'étant donné la mort soient mentionnés durant la cérémonie du souvenir, ou à une autre occasion de commémoration régulière, et non exclusivement les collègues morts en service. Nous avons toujours reçu une réponse embarrassée de la direction, et une fin de non-recevoir, malgré l'évidence de ce besoin et de cette reconnaissance : le silence autour de ces personnes nous choquait et pouvait se comprendre comme un déni, et au *minimum* comme une gêne (compréhensible) du côté administration. La (non)réponse qui

nous était faite était motivée par la crainte d'un effet anxiogène pour le reste des agents. Il semble qu'enfin cette phase grise soit dépassée, puisqu'une cérémonie du souvenir annuelle est annoncée par la DG, dont le première est fixée au 22 septembre 2022, à Dry (45), avec un hommage (que nous qualifions d'inclusif) aux agents décédés. Il était temps... Par ailleurs, la doctrine de com' interne rapidement présentée n'a pas fait l'objet de remarques importantes ou d'objection notable des OS.

Lors du point dévolu au registre santé et sécurité au travail, nous sommes revenus sur les difficultés très sérieuses de collègues d'un département de l'ouest de la métropole **maltraités par leur hiérarchie**, en particulier régionale, du fait qu'ils conduisent en toute impartialité - et loyauté vis-à-vis du procureur - une enquête judiciaire dont les mis en cause sont d'une profession ayant pignon sur littoral. La hiérarchie répercute des pressions politiques, auxquelles un ancien président du CA de l'OFB a ajouté sa touche et dont tout le monde est bien conscient, tout en les niant et en faisant mine d'être bienveillante. Ces agents ont rédigé un signalement SST en mars 2022, qui d'une part n'est pris en compte qu'à la réunion N+2 du CHSCT (ce jour), mais qui de plus est catégorisé en « *mal être* », la catégorie « *souffrance au travail* » semblant évaporée : nous soulignons cette négation de la gravité du problème, comme l'absence d'informations dans le tableau sur les événements suivants de cette affaire : deux signalements de harcèlement, plus deux autres, les mauvais traitements et la pression psychologique se poursuivant, le tout couronné d'un avertissement du DG totalement injuste. Nous posons ensuite la question plus large de la **répression des missions de police** à l'intérieur même de l'OFB, indigne d'un établissement affiché « police » et supposé protéger la nature, d'autant qu'elle a été constatée dans **trois autres cas au moins**, à notre connaissance. Nous affirmons enfin, parce que nous le pensons, que le coût politique pour l'OFB pourrait s'avérer désastreux si ce genre de répression se poursuit et se répète à chaque fois que des *lobbies* ou des élus se braquent et refusent de se voir appliquer, comme de vulgaires citoyens, le Code de l'Environnement et la loi française.

Parmi les **questions diverses**, résultant des demandes des OS, le cas de la **Corse du sud** a été expédié. Nous avons, lors de deux séances du CHSCT antérieures (2020/2021) exposé la maltraitance subie par deux (anciens) agents de ce SD et le déficit de traitement de constats d'infractions au code de l'environnement (pollution, destruction d'espèces protégées). Une demande écrite conjointe de la CGT (Fédération Equipement et Environnement) et du Sne-FSU a permis d'obtenir une mission d'inspection du CGEDD, effectuée en 2021. Nos deux OS ont depuis demandé à recevoir le rapport, paru en octobre 2021. Réponse expéditive du DGD Ressources : « *Vous l'avez demandé à la Ministre, elle vous répondra* ».

A aussi été abordée la situation d'un agent résidant loin de sa RA, qui demande la modification de sa fiche de poste afin que le travail à distance ne soit pas un frein à son activité. Cela n'est pas accepté par la DRH au motif du transfert de charge sur d'autres personnes de son service, et du fait que d'autres propositions de l'administration ont été refusées par l'agent.

Bien que non prévu à l'OJ, des informations ont été données à notre demande au sujet des **gilets pare-balle** attendus par un certain nombre d'agents, surtout issus de l'ex-AFB, *comme l'a précisé* le DGR Ressources :

- une société candidate éconduite dans la procédure du marché public a attaqué la décision, d'où retard de 6 mois environ,
- le marché a été notifié en mars 2022,
- gilets « nouvelle génération » à 600-700 euros pièce, car ajustés au gabarit de l'agent,
- le recensement des besoins est en cours (mais l'UNSA fait remarquer qu'on attend encore les fiches de prise de mensurations individuelles...)
- livraison attendue en septembre-octobre, *dixit* le DGD Ressources, qui a répondu à notre question.

Un point des instances ou GT à venir a été fait en fin de réunion. La séance, qui avait débuté à 9 h, a été levée à 16h15.

Pour la CGT Environnement, Marine Arnaud (titulaire) et Vincent Vauclin (expert sur certains points de l'OJ).